



MA THÈSE EN 180 SECONDES

COMPÉTITION NATIONALE SUISSE

Règlement pour les candidat·es

Édition 2025



CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE
DE SUISSE OCCIDENTALE

UNI
FR

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Unil
UNIL | Université de Lausanne

unine
Université de Neuchâtel

EPFL

 Universität
Zürich^{UZH}

1. Présentation du concours

Présentation générale

Le concours Ma thèse en 180 secondes (ci-après dénommé MT180) permet à des doctorant·es de présenter leur sujet de recherche en termes simples à un auditoire profane et diversifié. Chaque doctorant·e doit faire, en trois minutes, un exposé clair, concis et néanmoins convaincant sur son projet de recherche, compréhensible par le grand public et les médias généralistes.

Cette compétition francophone, qui se déroule sur scène et devant public, a pour missions principales :

- De mettre en lumière la relève scientifique dans toutes les disciplines ;
- D'encourager les jeunes chercheurs et chercheuses à vulgariser leurs travaux de recherche ;
- De les sensibiliser à l'importance du dialogue entre les sciences et la société ;
- De leur offrir un contact direct avec le public ;
- De leur permettre de réseauter avec des chercheurs et chercheuses d'autres disciplines et d'autres institutions.

Historique

Créé au Canada (Québec) par l'ACFAS en 2012, le concours Ma thèse en 180 secondes est inspiré du concours Three minute thesis (3MT^{MD}) qui a eu lieu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie. La France, la Belgique et le Maroc organisent le concours depuis 2014, suivis par nombre de pays de la Francophonie élargie (avec le soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie). La Suisse a rejoint le mouvement en 2016, sous l'impulsion de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO).

2. Coordination MT180 suisse et comité national

La coordination générale et opérationnelle du concours en Suisse est assurée par la CUSO. Elle s'appuie sur un comité national réunissant les responsables de l'organisation du concours dans chaque université partenaire.

Le comité national se réunit au moins une fois par an et décide des aménagements du présent règlement. Il prend les décisions stratégiques relatives au concours suisse MT180, à son organisation, à sa promotion ainsi qu'à son développement. Il décide du nombre de candidat·es que chaque université présente pour la finale suisse de l'année suivante. Il attribue également l'organisation de la finale nationale, à tour de rôle, à l'une des universités francophones participantes.

3. Intégration à la compétition nationale

Chaque université doit d'abord organiser une compétition interne, qui doit avoir lieu idéalement entre le 1^{er} mars et le 15 avril, si possible à des dates ne se chevauchant pas avec les compétitions internes des autres universités participantes. Au terme de ces compétitions, trois lauréat·es par établissement francophone et un·e à trois lauréat·es par établissement non francophone sont sélectionné·es pour participer à la finale nationale du concours.

Chaque université participante s'engage à respecter l'esprit de MT180, les critères d'admissibilité des candidat·e·s, détaillés dans ce règlement et les règles de la compétition, quel que soit le niveau de la compétition (régional ou national).

4. Finale nationale suisse de MT180 : informations sur les finalistes

L'organisation de la finale nationale suisse est coordonnée par la CUSO et organisée à tour de rôle par les universités francophones participantes.

La CUSO assure la liaison entre les finalistes, les membres du comité de coordination et l'institution organisatrice pour récolter et transmettre les informations suivantes sur les finalistes :

- Nom et prénom
- Titre de thèse non vulgarisé
- Faculté
- Nom de la directrice ou du directeur de thèse
- Biographie des finalistes (10 à 15 lignes sur un mode narratif)
- Photo portrait sur fond uni clair (tiff ou jpeg, de résolution minimale 3200x2400)
- Programme de la journée
- Vérification et validation de la recevabilité des candidats

5. Droits

En prenant part au concours, les candidat·es autorisent, à titre gratuit et exclusif, la reproduction et la diffusion des vidéos de leur prestation réalisées durant les différentes phases du concours sur tout média. Ils signent à cet égard une déclaration d'autorisation de diffusion.

Les candidat·es attestent en outre que leur prestation est originale et ne contient aucun emprunt à une œuvre protégée par le droit d'auteur.

6. Critères d'admissibilité

Pour prendre part à MT180, quel que soit le niveau de la compétition (nationale, ou régionale), les participant·es doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- Être immatriculé·e pour le doctorat dans une université suisse partenaire du concours, ou l'avoir été au cours des 12 mois précédent la finale nationale;
- Présenter un état d'avancement suffisant du projet de thèse;
- Avoir l'accord formel de la ou des personnes encadrant formellement la thèse (directeur·ice·s).

Pour prendre part à la finale nationale de MT180, les candidat·es doivent en outre satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- S'exprimer en français.
- Représenter l'institution dans laquelle ils/elles sont immatriculé·es (ou ont été immatriculé·es) pour le doctorat ;
- Avoir participé à la finale universitaire de MT180 de l'institution dans laquelle ils/elles sont ou ont été immatriculé·es pour leur doctorat et avoir été sélectionné·es pour participer à la finale internationale ;
- Ne pas avoir participé à une finale nationale de MT180 précédente;
- Être disponible et présent·e à cette finale nationale et aux activités qui y sont reliées pour représenter l'université où ils/elles ont été sélectionné·es

Cas d'exclusion

La ou le candidat·e se verra privé·e de sa place à concourir et de son prix éventuel :

- En cas de non-respect des critères d'admissibilité énoncés ci-dessus ;
- En cas de falsification de documents en vue de participer au concours ;
- En cas de plagiat, et en particulier de plagiat de la présentation d'un·e autre candidat·e au concours MT180 (toutes finales confondues).

Règles et contraintes techniques de MT180

Les contraintes techniques décrites ci-dessous s'appliqueront à tous les doctorant·es participant·es, sans exception. Il incombe aux institutions organisatrices de MT180 de les mettre en œuvre.

7. Minutage

- Les participant·e·s ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat;
- Un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Il doit être situé en face du/de la candidat·e et visible si ce dernier ou cette dernière le désire;
- Gardien·ne du temps :
 - Une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le/la candidat·e sans le/la perturber;
 - Quand le/la participant·e est prêt·e à commencer sa présentation, il/elle l'indique au gardien du temps par un signe très clair, convenu d'avance;
 - Le démarrage du chronomètre est ensuite marqué par un signal fort: le/la participant·e peut alors commencer sa présentation ;
- Un signal sonore retentit quand les 180 secondes sont écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée) ;
- Si le/la participant·e n'a pas terminé sa présentation à la fin des 180 secondes, il/elle peut soit décider de continuer sa prestation et par là même se disqualifier pour la compétition, soit décider de ne pas terminer sa présentation et donc être toujours admissible à la compétition.

8. Gestion des interruptions

- En aucun cas, le chronomètre ne peut être remis à zéro (même si le/la participant·e a un trou de mémoire, s'il/elle s'aperçoit qu'il/elle a fait une erreur ou s'il/elle estime qu'il/elle n'était pas prêt·e), sauf en cas d'incident technique majeur;
- Si un incident technique majeur se présente (par exemple, un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas, le signal sonore de départ ne se déclenche pas), c'est l'animateur ou l'animatrice qui doit interrompre la compétition et le/la participant·e est autorisé·e à recommencer sa prestation, une fois l'incident réglé;
- Le/la participant·e n'est pas autorisé·e à interrompre lui-même/elle-même sa présentation.

9. Présentation orale

- La présentation orale doit se faire en français;
- Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc.;
- Le/la candidat·e a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il/elle le souhaite;
- Les candidat·e·s seront informé·es du matériel (type de micro) utilisé et de la disposition scénique au minimum deux semaines avant la compétition.

10. Support visuel

- Les candidat·es peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé. Ils/elles n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène;
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé;
- Les textes figurant sur la diapositive doivent être en français;
- Les candidat·e·s devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droits ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours;
- Les noms et prénoms du/de la doctorant·e participant·e et le logo de son université ne devront pas apparaître sur le visuel;
- Le visuel devra respecter le format, la taille et la définition demandés par les organisateur·ices; les candidat·e·s respecteront les délais d'envoi de la diapositive;
- Le titre de la présentation éventuellement inscrit sur le visuel peut différer de celui de la thèse menée par le/la doctorante de façon à ce qu'il/elle puisse vulgariser son sujet. Le titre complet et non vulgarisé de la thèse sera affiché sur une diapositive de présentation (préparée par la CUSO ou l'institution organisatrice) avec le prénom et le nom du/de la candidat·e. Ce titre non vulgarisé sera également annoncé par l'animateur ou l'animatrice de la compétition avant chaque prestation.

11. Projection

La CUSO préviendra les candidat·e·s du format, de la taille et de la définition nécessaires pour leur visuel. Les candidat·e·s devront faire parvenir leur visuel à la CUSO dans les délais que celle-ci aura indiqués.

12. Critères d'évaluation

Les membres du jury évalueront les présentations données par les doctorant·e·s selon trois grands critères :

A) Talent d'orateur et implication

À titre d'exemple :

- Le/la candidat·e a-t-il/elle démontré des qualités d'orateur (rhétorique et éloquence) : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, etc.
- Le/la candidat·e a-t-il/elle transmis sa passion pour son sujet d'étude ?
- Le/la candidat·e a-t-il/elle suscité la curiosité du public pour son sujet ?
- Le/la candidat·e a-t-il/elle fait part d'intérêt personnel ou éventuellement de liens avec la société ?

B) Talent d'orateur et implication

À titre d'exemple :

- Le/la candidat·e a-t-il/elle expliqué les concepts ou les idées dans un langage accessible ?
- Le/la candidat·e a-t-il/elle utilisé les figures de style, des exemples pertinents ou l'humour pour illustrer son propos ?

C) Talent d'orateur et implication

À titre d'exemple :

- La structure de l'exposé et l'enchaînement des idées ont-ils facilité la compréhension du sujet ?

- Le/la candidat·e a-t-il/elle expliqué clairement les recherches qu'il/elle mène ?
- Équilibre entre les différentes parties (introduction, développement, conclusion) de l'exposé.

D) Coup de cœur

Point particulièrement exceptionnel laissé à la libre discrétion du membre du jury. Il peut notamment s'agir ici de souligner l'originalité de la présentation du/de la candidat·e.